



DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2017

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEBLANC, directeur opérationnel des Infrastructures de marché européennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bertrand MANOURY, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la direction opérationnelle des Infrastructures de marché européennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe LEBLANC et Bertrand MANOURY, M. Philippe LEBLANC peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 6 mars 2017

Denis BEAU